

Compte rendu de la réunion des clubs du 19 septembre 2025

Membres de la CTD présents :

Eric MASSÉ, Raymond THILLOU, Marie-Claude MOREAU, Christine DELATOUR, Jacky HERVOUET, Ludovic LEBLANC, Jean-Paul ANDRÉ, Christophe BONY, Antonio FONTES, Thierry GILBERT, Michel SZELAG

Dominique MORISSET (représentant du comité directeur)

Invité excusé :

José VIÉ, président du comité départemental UFOLEP

★

Clubs représentés : Appoigny, Arc-en-Ciel, Arces-Dilo, Avenir Martinot, Beine, Bléneau, Charmoy, Chéroy, Diges-Pourrain, Espoir Club Auxerre, Gâtinais en Bourgogne, Gron-Véron, Les Bréandes, Lindry, Migennes, Monéteau, Paron-Villeroy, Piedalloues-Stade Auxerrois, Rosoy, SC Sénonais, Toucy, Val-de-Mercy, Villeneuve-sur-Yonne

Accueil des clubs

Eric MASSÉ souhaite la bienvenue aux représentants des clubs présents et remercie la mairie de Charmoy pour avoir mis à disposition la salle de réunion. Eric rappelle l'importance de cette réunion qui aborde tous les points importants à connaître pour que la saison à venir se déroule au mieux.

Présentation des nouvelles équipes

39 équipes sont inscrites au championnat, réparties en 4 groupes. 3 clubs ont engagé 2 équipes (Les Bréandes, Paron-Villeroy, Piedalloues-Stade), 1 club a engagé 3 équipes (Appoigny)

L'équipe de Charny 2 s'est désengagée avant le début du championnat, il reste donc la possibilité à une nouvelle équipe de s'inscrire très rapidement pour prendre sa place dans le dernier groupe.

6 nouvelles équipes rejoignent le championnat : Appoigny 3, Arc-en-Ciel, Arces-Dilo, Charmoy, Sporting club Sénonais et Toucy

Points importants pour l'organisation du championnat

Les membres de la commission commentent les documents remis en début de séance.

➤ Reports et forfaits (lecture du document remis aux clubs)

Cette saison ce sont Thierry GILBERT et Ludovic LEBLANC qui assureront la gestion des reports et forfaits. Pour toute demande de report ou de déclaration de forfait, il convient de prévenir ces responsables par mail en utilisant uniquement l'adresse générique report.forfait@gmail.com.

➤ Arbitrage et formation

↳ Nouvelles lois retenues par l'UFOLEP car elles sont adaptées au football à 7 :

- seuls les capitaines peuvent s'adresser à l'arbitre. Les joueurs (hormis le capitaine) qui interviennent régulièrement sans y être autorisés s'exposent à un avertissement

- le gardien de but ne doit pas conserver le ballon à la main plus de huit secondes, sinon un corner sera accordé à l'équipe adverse, à droite ou à gauche selon la position du gardien.

↳ Rappel : un 2ème carton jaune infligé à un même joueur au cours de la rencontre se transforme en carton rouge.

↳ A compter de cette saison, à la suite de plusieurs fraudes constatées la saison précédente, il y aura désormais appel des licences par les arbitres officiels. Cette nouvelle procédure est également conseillée aux arbitres non officiels. Les équipes sont donc priées de prendre en considération ce délai de contrôle et avancer l'heure d'arrivée sur le terrain.

↳ Il est recommandé d'insérer des photos récentes sur les licences.

↳ Un joueur suspendu en FFF est automatiquement suspendu en UFOLEP (et inversement).

↳ Liste des clubs qui ne pourront pas participer à la Coupe s'ils n'ont pas d'arbitre ou ne présentent pas de candidat à la session de formation du 25 octobre prochain : Laroche, Charny, Lindry, Monéteau, Chablis, Saint-Valérien, Senan et Villeneuve-sur-Yonne. Le lien pour s'inscrire sera mis prochainement sur le site Ufolep Yonne.

Cette formation permettra également aux clubs d'éviter toute descente de groupe en fin de saison. Le coût, repas compris, n'est pas encore fixé mais ne dépassera pas les 10 € et il sera débité directement sur la provision sur frais versée lors de l'engagement.

➤ Feuilles de match

Antonio FONTES explique le remplissage de la feuille de match et insiste sur quelques points essentiels :

↳ C'est à l'arbitre d'indiquer l'heure de la rencontre

↳ Les capitaines signent la feuille de match avant le début du match et l'arbitre après le match

↳ La réserve technique du capitaine doit être rédigée par l'arbitre au mot près sans aucune modification de ses propos

↳ Envoyer les feuilles à l'adresse indiquée en bas de page, l'arbitre conservera l'exemplaire jaune jusqu'à la fin du championnat

↳ Le résultat du match est à envoyer par SMS avant 14 h

➤ Listes d'équipes

- en début de saison, les clubs à plusieurs équipes devront déclarer les listes des joueurs à l'adresse mail listes.equipesufolep89@gmail.com avant le 31 octobre 2025 inclus, puis celles-ci seront figées. Par la suite, à chaque ajout d'un ou plusieurs joueurs sur une liste, cette dernière devra être transmise pour homologation avant le samedi midi précédant la rencontre ou la veille du match si ce dernier est joué en semaine.

- toutes les listes doivent être présentées à l'arbitre de la rencontre avec les licences, en format papier ou dématérialisées.

- si un joueur n'est pas inscrit sur une liste mais qu'il figure sur une feuille de match, il sera inscrit définitivement dans l'équipe indiquée sur cette feuille de match.

- 3 joueurs d'une équipe peuvent participer à une rencontre d'une autre équipe.

➤ Challenge du Fair Play

Lorsqu'un arbitre officiel est désigné par la commission, il attribue une note de 0 à 10 à chaque équipe à l'issue du match (championnat et coupe avant les quarts de finale), en se basant sur plusieurs critères tels que l'état d'esprit, le déroulement du match...

Sont exclues du classement les équipes qui reçoivent un carton, qui sont reconnues fautives en commission disciplinaire, qui font forfait lors de la dernière journée, forfait non déclaré en cours de saison, qui n'ont pas d'arbitre ou présenté de candidat.

➤ Coupe nationale à 11

Les clubs engagés sont Appoigny, Piedalloues-Stade et Gâtinais en Bourgogne. La Coupe Gauthier débutera le 28 septembre, date qui coïncide avec notre 1ère journée de championnat. La commission devra donc reporter certains matchs

Questions diverses

Réponses apportées aux questions posées par les clubs :

➤ Le tirage de la coupe de l'Yonne sera effectué le 31 octobre lors d'une réunion de la CTD, après avoir pris connaissance des clubs non inscrits à la session de formation des arbitres du 25 octobre.

➤ Si un club à 2 équipes n'engage qu'une seule équipe, les joueurs de l'équipe n° 2 (3 joueurs au maximum) pourront renforcer la 1ère équipe. Pour un club à 3 équipes qui n'engage que 2 équipes, l'équipe n° 3 pourra renforcer les 2 autres équipes à concurrence de 3 joueurs dans chaque équipe.

➤ Jacky HERVOUET, responsable des finances au sein de la CTD, précise qu'il peut désormais faire des virements pour restituer les rendus de provision sur frais en fin de saison. Les clubs qui souhaitent ce mode de remboursement doivent lui transmettre un RIB.

➤ Organisation des finales de la coupe le 14 juin 2026 : suite à l'appel à candidatures noté dans le compte-rendu du 29 août dernier, seul le club de Lindry a répondu à ce jour.

➤ Le club de Monéteau ne dispose pas d'un terrain disponible jusqu'en fin d'année. La commission va faire son possible pour inverser certains matches.

La séance est levée à 21h30

La Secrétaire,
Marie-Claude MOREAU